

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-659102

172927



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7287 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre : DAOUI MOUTHSINE

Nom & Prénom : DAOUI MOUTHSINE

Date de naissance : 03/04/1967

Adresse : 39 Residene le cyne Bouakoura -

Tél. : 9661177483 Total des frais engagés : 908,00 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

### Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/05/2023

Nom et prénom du malade : DAOUI MOUTHSINE

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Néphrologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Néphrologie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le 31/05/2023

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 	31/05/23	Arlym	705,00 N

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....	.....					.....	
.....	.....					.....	
.....	.....					.....	
.....	.....					.....	
.....	.....					.....	

### VOLET ADHERENT

Monsieur DAOUI MOHCINE

Réf: 31/05/23-1-0018

Par:MRABH / 31/05/23

CIN: Né(e) le : 03/04/1967 soit:56 A Tél: 1

ville: CASABLANCA

MAT: /

Médecin : DR HACHEM REDA FATEH Tél:

Date et heure de passage :31/05/23-11h00

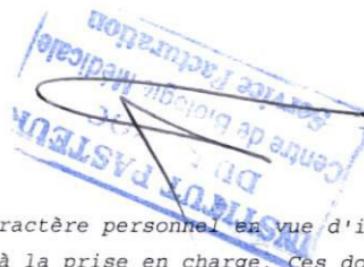
INPE :   
ICE :001594848000023

Liste des Examens/Prescription

NFS /LPSA PSA PSAL ECBU PR\_10DH TIMB\_2DH

Total dossier r : 705.00  
Part Client : 705.00  
Part : 0.00  
Part : 0.00  
Part : 0.00

PATIENT



L'Institut Pasteur du Maroc collecte et traite vos données à caractère personnel en vue d'identifier vos prélèvements, mettre à jour votre historique d'analyses et garantir vos droit à la prise en charge. Ces données peuvent être transmises à des laboratoires externes en cas de sous-traitance.

Vous pouvez contacter le service qualité (qhs@pasteur.ma) pour exercer vos droits conformément aux dispositions de la loi 09-08



الدكتور هاشم رضا فاتن  
اختصاصي في أمراض الكلى

Dr. HACHEM REDA FATEN  
Médecin Néphrologue

Ex Chef de Département  
Néphrologie-Hémodialyse Transplantation Rénale  
Clinique Cheikh Zayd - RABAT

Ex Chef de Service  
Néphrologie-Hémodialyse  
Polyclinique CNSS Derb Ghalef - CASA

## ORDONNANCE

Date :

Dr. HACHEM REDA FATE  
Médecin Spécialiste  
Néphrologie - Hémodialyse

Maroc - DAOUZ - Bulmouine

- NBS, f
- rapport ESSA libellé ESSA f
- ESSU.



Dr. HACHEM REDA FATE  
Médecin Spécialiste  
Néphrologie - Hémodialyse

312, Bd Oum Rabiaa, Quartier Oulfa - Casablanca - Tél. : 05 22 93 89 14 - 06 72 54 14 29

06 68 49 62 49 - Fax : 05 22 89 00 89 - Email : hachem.doc@gmail.com

Email : contact@centrebismillah.ma Site web : www.centrebismillah.ma

**N'oubliez pas d'apporter vos médicaments**

**et une copie de votre bilan biologique à chaque visite médicale**

**Directeur**

Pr A. MAAROUFI

**Biologie**

Dr A. Bellik

Dr S. Kacimi

Dr J. Nouril

Dr D. Messaoudi

Dr N. Dersi

Dr A. Bennani

Dr S. Bennani

Dr A. Ainahi

Dr H. Mohammadi

Dr S. EZZIKOURI

**TANGER**

Dr W. Oudaina

Dr O. Mourtada

**Anatomie-cytopathologie**

Dr A. Oukkadi

Dr K. Moumna

**Cytogénétique**

Dr S. Nasserddine

DR HACHEM REDA FATEN

**Monsieur DAOUI MOHCINE**

Demande n° **31/05/23-1-0018**

20000 CASABLANCA

Demande n° **31/05/23-1-0018** -

Édité le : mardi 6 juin 2023

N° CIN/Passeport

Date et heure d'enregistrement : 31/05/23 11H00

Date et heure de prélèvement : 31/05/23 11H08

Date de naissance : 03/04/1967

Hors tiers payant -

## Hématologie

Valeurs de référence

Antériorités

✓ **Hémogramme**

MINDRAY BC-6800

Hématies .....	4 710 000 /mm <sup>3</sup>	4 500 000 à 6 000 000
Hémoglobine .....	14,8 g/100mL	13,0 à 17,0
Hématocrite .....	43,3 %	40,0 à 54,0
V.G.M. .....	92 µ3	80 à 95
T.C.M.H. .....	31,4 picog	27,0 à 33,0
C.C.M.H. .....	34 %	32,0 à 36,0
Leucocytes .....	5 660 /mm <sup>3</sup>	4 000 à 10 000
Polynucléaires neutrophiles .....	55,2 %	2000 à 7500
Polynucléaires éosinophiles .....	3,2 %	40 à 800
Polynucléaires basophiles .....	0,2 %	Inf. à 100
Lymphocytes .....	33,0 %	1000 à 4000
Monocytes .....	8,4 %	20 à 1000
Plaquettes .....	180 000 /mm <sup>3</sup>	150 000 à 450 000
V.P.M. .....	11,2 µ3	Inf. à 10,0

## Hormonologie-Marqueurs tumoraux

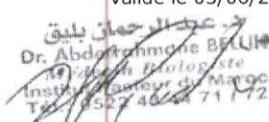
Valeurs de référence

Antériorités

### MARQUEURS

Dosage des formes circulantes du PSA

Validé le 05/06/23

Dr. Abderrahmene BELAÏD  
Médecin Biologiste  
Institut Pasteur du Maroc  
Tél: 0524 4664 71 72  




Antigène prostatique spécifique total .....	1,56 ng/mL	Inf. à 4,00	2,01
Abbott diagnostics (Sérum ou Plasma)			
Antigène prostatique spécifique libre .....	0,55 ng/mL		
Abbott diagnostics (Sérum ou Plasma)			
Rapport libre/total .....	35 %		

## Interprétation:

Pour des valeurs de PSA total comprise entre 4 et 10 ng/ml:  
 un rapport supérieur à 25% est en faveur d'une hypertrophie bénigne de la prostate.  
 Un rapport inférieur à 25% est une indication d'examens complémentaires.

**Microbiologie**

Valeurs de référence

Antériorités

**Examen cyto-bactériologique des urines**

Cultures sur CPSID ou Uricult

Prélèvement effectué au laboratoire

Aspect .....	Légèrement trouble
Couleur .....	Jaune

**x Cytologie**

leucocytes: 3 GB/mm <sup>3</sup>	VN < 10 GB/mm <sup>3</sup>
hematies: 1 GR/mm <sup>3</sup>	VN < 3 GR/mm <sup>3</sup>
Rares cellules épithéliales	
Absence de cristaux	
Absence de cylindres	
Absence de levures	

**x Bactériologie**

Cultures stériles

Validé le 05/06/23

Dr. Abderrahmane BELAÏD  
 Médecin Biologiste  
 Institut Pasteur du Maroc  
 Tel: +212 522 471 71 72

